

# Contrat d'objectifs

---

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



# Contrat d'objectifs

---

Collège Eugène NONNON

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16





**Contrat d'objectifs 2015 – 2018**  
**Collège Eugène NONNON**

**Objectif n°3 :  
Conduire chaque élève à la maîtrise des parcours (Avenir, Citoyen, Culturel et Artistique)**

Diagnostic partagé		Axes de progrès																																																															
<p><b>Points forts :</b> La préparation et le passage de l'épreuve d'HDA Interventions du CO-Psy en 4ème et 3ème ; Visites des lycées ; Expositions « Moi jeune citoyen » et « 14-18 questions de justice » ; Actions (Téléthon, Sidaction, Harcèlement, Laïcité, ...) Nombre des sorties pédagogiques culturelles</p> <p><b>Points faibles :</b> Peu d'implications des familles dans le suivi d'orientation ; Pas de réelle information à l'orientation dès la 6ème ; Faible ambition du choix de l'entreprise pour la séquence d'observation en milieu professionnel.</p>	<p>Prise de conscience de l'ensemble des enseignants de l'importance du parcours Avenir dès la classe de 6ème.  Enrichissement et implication de l'ensemble des élèves et des enseignants à la mise en place d'actions citoyennes.  Développement des projets et des actions au service du parcours Culturel et Artistique</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Indicateurs retenus (Taux de...)</th> <th colspan="4">Performance</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Participation des professeurs principaux aux formations</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Augmentation du nombre d'actions de liaisons 3ème/lycées</td> <td>0%</td> <td></td> <td></td> <td>80% (par rapport à 2014 - 2015)</td> </tr> <tr> <td>Passage en 3ème/lycées</td> <td>49,1%</td> <td></td> <td></td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>Passage en 2nde G.I.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Passage en 2nde Pro</td> <td>25%</td> <td></td> <td></td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Passage en 1ère année de C.A.P.</td> <td>24,8%</td> <td></td> <td></td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Redoublement 3ème</td> <td>1,1%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentation du nombre d'actions citoyennes</td> <td>4 actions</td> <td></td> <td></td> <td>75% (par rapport à 2014 - 2015)</td> </tr> <tr> <td>Disciplines incluant le parcours dans leurs séances</td> <td>N.E.</td> <td></td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Nombre de partenariats</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>					Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance				2014	2015	2016	2017	Participation des professeurs principaux aux formations				100%	Augmentation du nombre d'actions de liaisons 3ème/lycées	0%			80% (par rapport à 2014 - 2015)	Passage en 3ème/lycées	49,1%			60%	Passage en 2nde G.I.				30%	Passage en 2nde Pro	25%			9%	Passage en 1ère année de C.A.P.	24,8%			1%	Redoublement 3ème	1,1%				Augmentation du nombre d'actions citoyennes	4 actions			75% (par rapport à 2014 - 2015)	Disciplines incluant le parcours dans leurs séances	N.E.			100%	Nombre de partenariats	1			5
Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance																																																																
	2014	2015	2016	2017																																																													
Participation des professeurs principaux aux formations				100%																																																													
Augmentation du nombre d'actions de liaisons 3ème/lycées	0%			80% (par rapport à 2014 - 2015)																																																													
Passage en 3ème/lycées	49,1%			60%																																																													
Passage en 2nde G.I.				30%																																																													
Passage en 2nde Pro	25%			9%																																																													
Passage en 1ère année de C.A.P.	24,8%			1%																																																													
Redoublement 3ème	1,1%																																																																
Augmentation du nombre d'actions citoyennes	4 actions			75% (par rapport à 2014 - 2015)																																																													
Disciplines incluant le parcours dans leurs séances	N.E.			100%																																																													
Nombre de partenariats	1			5																																																													
<p><b>Actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation à l'orientation des professeurs principaux de la 6ème à la 3ème</li> <li>Amélioration de l'exploitation des séquences d'observation en milieu professionnel</li> <li>Organisation d'actions de liaisons 3ème / lycées et de rencontres avec d'anciens élèves</li> <li>Augmentation du nombre d'actions citoyennes et planification</li> <li>Organisation de rencontres en utilisant la ressource « Réserve Citoyenne »</li> <li>Implication de l'ensemble des disciplines à la réalisation du parcours culturel et artistique</li> <li>Développement de partenariat avec des lieux culturels (Musées proches du collège)</li> </ul>																																																																	

**Article 2 :  
Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée**

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique renforcée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

**Article 3 : Mobilisation des moyens**

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

**Article 4 : Evaluation et régulation de l'action**

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,

Le Recteur  
De l'Académie de Guyane  
**YOUSOUFI TOURE**



Le Chef d'Etablissement  
Principal  
**Marie-Hélène JACOBS**





**Contrat d'objectifs 2015 – 2018**  
**Collège Eugène NONNON**

**Objectif n°1 :**

**Améliorer les acquisitions des élèves dans la maîtrise du français oral et écrit**

Diagnostic partagé		Axes de progrès				
<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de personnes-ressources du 1<sup>er</sup> degré</li> <li>Dispositif UPE2A</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Savoirs de base non acquis (expression, lecture) par une part importante d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup></li> <li>Maîtrise insuffisante de la langue française à tous les niveaux</li> <li>Proportion d'élèves allophones</li> </ul>	<p>Formations interdisciplinaires en FLS</p> <p>Travail inter-degrés amorcé en Conseil Ecole Collège</p>					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation Performance				
		2014	2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sorties régulières à la bibliothèque départementale pour tous les niveaux (Convention et autorisations parentales à l'année)</li> <li>Soutien lecture et français à tous les niveaux</li> <li>Participation à des concours afin de favoriser l'expression écrite et la curiosité intellectuelle (ex: une saison au collège)</li> <li>Participation à des prix littéraires (tel le prix BD z'iles) afin de développer les compétences de lecture et d'écriture</li> <li>Opérations « lecture 6ème /élémentaire » afin d'inciter à la lecture et de développer les compétences de lecture (expression, compréhension)</li> <li>Enregistrements audio ou vidéo de présentations de livres par des élèves (accessibles via e-sidoc)</li> </ul>	Taux d'élèves de 3 <sup>ème</sup> déchiffreurs et non lecteurs	6%	5%		1%	
	Taux de participation aux formations FLS	20%			60%	
	Taux de participation aux concours	15%			30%	
	Taux de réussite au DNB	68,03%			80%	
	Note moyenne en français au DNB	10,28			12,00	
Taux d'acquisition de la compétence « maîtrise de la langue »	72,59%			82%		
Taux d'emprunts au C.D.I.	153%			300%		
Taux de réussite des élèves aux évaluations académiques (entrée du cycle 4)			C.O. : E.O. : C.E. : E.E. :		C.O. : E.O. : C.E. : E.E. :	

**Contrat d'objectifs 2015 – 2018**  
**Collège Eugène NONNON**

**Objectif n°2 :**

**Construire des relations de confiance avec les familles**

Diagnostic partagé		Axes de progrès				
<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de tensions visibles entre élèves et adultes de l'établissement ;</li> <li>Equipe éducative stable et soucieuse du bien-être et du suivi des élèves.</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'absentéisme ;</li> <li>Taux de familles très modestes/ taux de boursiers ;</li> <li>Nombre important de familles non-francophones.</li> </ul>	<p>Mise en place (ou amélioration de l'efficacité) des outils, des instances et des formes de communications internes à l'établissement, et en direction des familles</p> <p>Explicitation du rôle de l'école aux parents et à leurs enfants.</p>					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation Performance				
		2014	2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence obligatoire d'un responsable légal à l'inscription ou réinscription</li> <li>Opération « Mallette des Parents »</li> <li>Utilisation des moyens numériques pour informer : site internet, SMS, via Pronote, cahier de textes en ligne</li> <li>Rencontres parents-professeurs</li> <li>Demi-journées portes ouvertes</li> <li>Réalisation d'un livret « Guide du Parent d'élève »</li> <li>Sollicitation de parents pour accompagnement des élèves en sortie pédagogique</li> <li>Développement de partenariat avec des associations d'aide à la parentalité dans le cadre du C.E.S.C.</li> <li>Mettre en place « l'Ecole des Parents »</li> </ul>	Participation aux rencontres parents-professeurs	70%			85%	
	Participation des parents aux conseils de classes (2 par division)	85%			95%	
	Participation des parents élus au fonctionnement des instances	N.E.			95%	
	Sorties pédagogiques avec accompagnement de parents	N.E.			75%	
	Carnets de correspondances régulièrement visés	N.E.			75%	
Participation aux réunions « Mallette des Parents »				85%		
Parents adhérents à « l'Ecole des Parents »				30%		
Participation aux demi-journées portes ouvertes				35%		

# Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par Monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie,  
Chancelier des Universités et Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

et

Le collège Eugène NONNON, représenté par Madame Marie-Hélène JACOBS,  
Chef d'établissement.

## Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions».

## Carte de la Guyane

